



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 3 avril 2017 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

Est absent :

Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
-----------------------------	--------------------

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 6 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2017-04-079

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 3 avril 2017 soit ouverte à 19 h 01 devant environ 6 contribuables.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Dépôt du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2017

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour le mois de mars 2017
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés (395 à 399)



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 1.3 Bail emphytéotique pour Presbytère
- 1.4 Demande – Contribuable 3314 42 5689
- 1.5 Avis de motion règlement SQ 2017-007
- 1.6 Acceptation des règles de fonctionnement de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l’Outaouais
- 1.7 Vente de camions de voirie – Résultat de soumission

200 Sécurité publique

- 2.1 Congrès annuel de l’ACSIQ

300 Transport

- 3.1 Reddition de compte 2016 – Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local (PAERRL)

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Municipalité de Déléage – Adhésion au principe de lavage des bateaux
- 4.2 Municipalité de Déléage – Demande d’études sur les eaux souterraines
- 4.3 Vidanges septiques – Soumissions Franstep révisée
- 4.4 Madame Stéphanie Vallée – Loi modifiant la Loi sur la qualité de l’environnement

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Ville de Gracefield – Campagne de financement – Clinique Santé Haute-Gatineau

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Halte routière vs plage publique – Informations pertinentes
- 6.2 Échange de terrain pour future installation septique
- 6.3 Association du parc régional du mont Morissette – Demande de contribution financière

700 Loisirs et Culture

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d’activités du maire pour le mois de mars 2017
- 8.2 Projets de la municipalité
- 8.3 ABVLBS résolution 69-04
- 8.4 Conseil en bref MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (21 mars 2017)

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

ADOPTÉE



2017-04-080

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 3 avril 2017 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2017-04-081

DÉPÔT RAPPORT FINANCIER 2016

CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification comptable 2016, la firme Piché & Lacroix CPA inc. a dressé le rapport financier pour ce même exercice;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a déposé le rapport financier 2016 ainsi que le rapport du vérificateur externe, (C.M. art. 176.1);

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier annuel au 31 décembre 2016 démontre un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de l'ordre de (11 044) \$;

CONSIDÉRANT QUE ce déficit provient de la retenue pour les travaux de la TECQ dont les montants seront versés qu'en 2018 (20.19%) et en 2019 (21.16%) et que ce compte à recevoir ne peut être inscrit légalement sur le rapport financier 2016;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accuse réception du rapport financier 2016 et du rapport du vérificateur préparé et déposé par la firme Piché & Lacroix CPA Inc. ainsi que par le Directeur général, Christian Michel;

QUE ce Conseil autorise le paiement des frais reliés à la vérification de l'exercice financier 2016 au montant de 15 061.73\$.

ADOPTÉE

2017-04-082

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 MARS 2017

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2017 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE



2017-04-083

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 MARS 2017

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mars 2017 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2017-04-084

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN MARS 2017

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 9 à 13 de mars 2017 et qui totalisent un montant de 21 846,04\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 13 030,08\$ pour les salaires versés en mars 2017 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 436,13\$ pour le mois de mars 2017 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 049,04\$ pour le mois de mars 2017 soient acceptées.

ADOPTÉE

2017-04-085

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2017

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les déboursés de mars 2017 qui totalisent un montant de 207 778,36\$ sur le journal des déboursés nos 395 à 399 soient acceptés.

ADOPTÉE

NOTE : Informations quant au bail emphytéotique pour le Presbytère
Reporté à la prochaine séance ou extraordinaire

2017-04-086

DEMANDE – CONTRIBUABLE 3314 42 5689

CONSIDÉRANT QUE le contribuable portant le numéro de matricule 3314 42 5689 a fait parvenir une lettre au Conseil municipal demandant d'annuler les intérêts portés sur ses arrérages;

CONSIDÉRANT QUE le contribuable portant le numéro de matricule 3314 42 5689 stipule que lors de la réception de son compte de taxes 2017, un montant était inscrit à la case « arrérages » et affirme qu'elle n'a jamais reçu son compte de taxes 2016;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a fait l'objet d'une mise à jour de la MRC compte tenu que l'époux est décédé à la fin 2015 et que le dossier a été réglé devant son notaire le 3 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE normalement, lors de transaction chez un professionnel en droit, ce dernier prend toutes les informations nécessaires à la transaction telles : arrérages, évaluation, etc..., ou même peut les obtenir en ligne via notre site web;

CONSIDÉRANT QU' aucun retour du compte de taxes 2016 nous est parvenu par la poste;

CONSIDÉRANT QUE l'adresse postale du contribuable est la même en 2016 qu'en 2017;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie de cette résolution;

QUE ce Conseil informe le contribuable portant le numéro de matricule 3314 42 5689 qu'il n'acquiescera pas à la demande compte tenu des arguments énoncés au préambule.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT #SQ2017-007 R.M.2017-057 «SUR LES SYSTÈMES D'ALARME APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC »

Avis de motion est par la présente donné par Fernand Gagnon, conseiller, voulant que le règlement n° SQ 2017-007 R.M. 2017-057 « sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec » sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

2017-04-087

ACCEPTATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, Low, Kazabazua et Lac Sainte-Marie, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois acceptent l'adhésion à



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

l'entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune, de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités de : Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea reconnaît la nécessité de prévoir, par résolution, les règles de fonctionnement de ladite entente ;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces règles de fonctionnement ont fait l'objet de discussions et ont été acceptées par toutes les parties concernées par ladite entente.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte, par la présente, les règles de fonctionnement énoncées à l'Annexe 'A' jointe à la présente résolution comme en faisant partie intégrante.

QUE ce Conseil autorise par la présente, le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité de Blue Sea, l'Annexe 'A' confirmant l'acceptation des règles de fonctionnement qui y sont mentionnées.

ADOPTÉE

2017-04-088

VENTE DE CAMION DE VOIRIE – RÉSULTAT DE SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 2017-03-061, ce Conseil a résolu de se départir de 2 de ses véhicules de voirie, soient le Chevrolet Silverado 2005 avec la pelle à neige, et le Ford F-450 1999 avec une boîte de type « dompeuse »;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié à cet effet et les soumissions ont été reçues jusqu'au 31 mars 2017 à 11h;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu qu'une soumission et ce, pour le Chevrolet Silverado 2005;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire, M. Michel Fortin, a déposé un prix au montant de 5 200\$;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil retienne la soumission de M. Michel Fortin au montant de 5 200\$;

QUE le véhicule F-450 1999 soit remis en offre de vente au plus offrant, et devrait spécifier le besoin d'inspection annuelle;

QUE les montants de 5200\$ du camion rouge et celui obtenu pour le camion Ford F-450, advenant la vente, soient appliqués à l'achat du nouveau camion de voirie prévu fin avril début mai;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE le maire et/ou la direction générale soient autorisés à signer toute documentation relative à ces transactions.

ADOPTÉE

2017-04-089
CONGRÈS DE L'ACSIQ

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) se tiendra du 20 au 23 mai 2017 à Québec sous le thème « Gérons à haut niveau! »;

Il est proposé par Michael Simard et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le directeur en sécurité incendie, M. Éric Lacaille, à participer au congrès annuel de l'ACSIQ qui se tiendra du 20 au 23 mai 2017 à Québec;

QUE ce Conseil autorise les coûts relatifs à l'inscription, l'hébergement, de subsistance et de déplacement.

ADOPTÉE

2017-04-090
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)- REDDITION DE COMPTE 2016

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, a versé une compensation de 146 094\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2017-04-091

MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE – ADHÉSION AU PRINCIPE DE LAVAGE DES BATEAUX

CONSIDÉRANT QU' un comité tripartite formé de représentants des municipalités de Messines et Blue Sea et de l'association du bassin versant du lac Blue Sea a élaboré un programme concret et praticable visant à implanter un système de contrôle et de lavage en 2017;

CONSIDÉRANT la détermination démontrée par les représentants des deux municipalités à lutter contre les espèces aquatiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil adhère au principe de lavage des bateaux et des embarcations nautiques afin de contrer la propagation d'espèces aquatiques envahissantes dans les lacs de la région;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de sensibiliser les plaisanciers aux dangers de transporter des espèces nuisibles à la santé de nos lacs et cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU' il est fondamental de regrouper tous les acteurs de la protection de l'eau, tant municipaux que les associations de lacs ou de villégiateurs afin de lutter contre l'envahissement des cours d'eau par des espèces nuisibles;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil adhère au principe de lavage des bateaux et embarcations nautiques, d'appuyer toutes les associations de lacs, les regroupements, dans l'élaboration d'un projet commun aux municipalités pour le lavage des bateaux et embarcations nautiques;

QUE cette résolution soit envoyée aux associations concernées, à toutes les municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et au Regroupement pour la protection pouvant faire partie de la solution à ce problème.

ADOPTÉE

2017-04-092

MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE – DEMANDE D'ÉTUDES SUR LES EAUX SOUTERRAINES

CONSIDÉRANT QUE la présence d'uranium dans l'eau des ouvrages de captage d'eau souterraine sur le territoire de la réserve de Kitigan Zibi Anishinabeg;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucune barrière naturelle qui empêche l'uranium de s'étendre dans les puits environnants le territoire de Kitigan Zibi Anishinabeg;

CONSIDÉRANT QUE l'uranium peut être à l'origine de plusieurs problèmes graves de santé, dont le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le traitement de l'uranium est compliqué et dispendieux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accuse réception de la résolution, mais ne désire pas appuyer l'initiative.

ADOPTÉE



2017-04-093

VIDANGES SEPTIQUES – SOUMISSION FRANSTEP RÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Blue Sea et Messines tentent de trouver une solution afin de procéder à la vidange des fosses septiques située sur les propriétés sur les îles du lac Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a fait parvenir une demande aux municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau à savoir leur intéressement pour celles ayant des fosses septiques sur les îles de leur territoire, à une demande de service regroupé permettant à un entrepreneur de rentabiliser un équipement mieux adapté à nos besoins;

CONSIDÉRANT QU' aucune municipalité a manifesté son intérêt au niveau de ce possible regroupement de services;

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés aux entrepreneurs équipés de tels équipements;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Franstep a soumis un prix au montant de 4 800\$ plus les taxes applicables pour :

- . Vidange de fosses septiques en barge (6 propriétés à 800\$ chacune);
- . Incluant le temps de barge, la main d'œuvre, les pompes ainsi que la disposition des boues;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission exclut :

- . Le transport de la barge de Lac-des-Plages à la Municipalité de Blue Sea, aller et retour : 100\$/heure;
- . Frais d'hébergement et de repas (si nécessaire);

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil retienne les services de l'entreprise Franstep pour la vidange des fosses septiques sur les îles sises sur le territoire de la municipalité de Blue Sea au montant de 4 800\$ plus les taxes applicables; tel qu'indiqué sur la soumission ainsi que les ajouts, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

NOTE : Madame Stéphanie Vallée – Information quant à la modification à la Loi sur la qualité de l'environnement

2017-04-094

VILLE DE GRACEFIELD – CAMPAGNE DE FINANCEMENT – CLINIQUE SANTÉ HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de participation financière de la Clinique médicale de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2017;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu;



QUE ce Conseil réitère sa contribution financière de 1 500 \$ à la Clinique Médicale de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2017 et demande de recevoir une copie des états financiers pour l'année 2016.

ADOPTÉE

NOTE : Halte routière vs plage publique
Remettre à une séance ultérieure, M. le maire demande à Michael Simard de s'occuper du dossier avec la collaboration du directeur général

2017-04-095

ÉCHANGE DE TERRAIN POUR FUTURE INSTALLATION SEPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de subvention dans le cadre du programme Programme Infrastructure Québec municipalité (PIQM), pour une maison des générations, nous avons reçu une lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, indiquant que le projet était à l'étude et que plus d'information étaient requises pour déterminer l'admissibilité;

CONSIDÉRANT QU' afin de connaître les coûts du projet, nous devons obtenir des plans et devis, autant en matière d'infrastructure qu'en matière d'installation septique pour pourvoir aux besoins du nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit, lors de la construction de la Maison des générations, construire une installation septique qui saura pourvoir aux besoins de tous les bâtiments qui se trouvent sur le terrain connu sous la désignation cadastrale 4 989 810 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situé au 10, rue Principale, Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE 3 000 mètres carrés sont requis pour l'élément épurateur d'une installation de cette dimension et pouvant desservir tous les bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement idéal se trouve sur un terrain adjacent au terrain de la municipalité, et appartenant à Monsieur Larry Matthews;

CONSIDÉRANT QUE le Maire a eu des discussions avec M. Matthews et ce dernier serait intéressé à faire un échange de terrain avec la municipalité avec en contrepartie le terrain de l'ancien garage municipal, connu comme étant le lot No. 4 989 844 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situé au 21, chemin Blue Sea Nord;

CONSIDÉRANT QUE le terrain que la municipalité désire acquérir est de 33000 pieds carrés, et que celui qui serait offert en contrepartie ne compte que 10 000 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QU' un taux de 0,38\$/pied carré fut déterminé pour établir la valeur du terrain de M. Matthews à 12 540\$, et qu'un taux de 0,45\$ du pied carré fut déterminé pour établir la valeur du terrain de la municipalité à 4 500\$, la différence de taux reflétant entre autre, la position du terrain par rapport au chemin et services municipaux;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE monsieur Matthews demande 8 040\$ en plus du terrain, soit la différence entre les deux valeurs des terrains à échanger;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte l'offre de M. Larry Matthew et que lorsque que nous aurons confirmation de la subvention pour la Maison des générations, de procéder à l'échange avec M. Larry Matthews aux coûts expliqués dans le préambule.

ADOPTÉE

NOTE : Association du parc régional du Mont-Morissette – demande de contribution financière. M. le maire demande à M. Pierre Normandin et au directeur général de mettre la pression sur Hydro-Québec pour l'installation électrique.

NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2017

NOTE : Projets de la municipalité

NOTE : ABVLBS résolution 39-04 – Réserve financière

NOTE : Conseil en bref MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (21 mars 2017)

Période de questions de 20h06 à 20h17

2017-04-096

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 3 avril 2017 soit close à 20h17.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2017.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier